Avis d'achat sur bons de commande n° 04/2026/DPAC

Le Directeur Provincial de l'Artisanat et de l'Économie Solidaire de Chefchaouen, procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n°2.22.431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : **Achat des stores à bandes horizontales pour la Direction Provinciale de l'Artisanat et de l'économie solidaire de Chefchaouen**

- **Consistance de la prestation :**

N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité de mesure	Quantité	Garanties exigées
1	**Store à bandes horizontales enrouleur jour et nuit**	**• store Matière : Double tissu en 100% polyester de bonne qualité, facile à nettoyer • Ce store décoratif enrouleur, avec sa toile Jour/Nuit 100 % polyester, permettant de réguler la pénétration de la lumière naturelle. Un coffre protège le tube et la toile. Une chaînette permettant d'enrouler et de dérouler le store. Une barre de lestage en aluminium est également fournie**	**M²**	21	

Article 01: Lieu d'exécution :

La Direction Provinciale de l'Artisanat et de l'économie solidaire de Chefchaouen

Article 02 : Délai d'exécution :

Le délai d'exécution est fixé à cinq (05jours) à partir du lendemain de la date de réunion de lancement (kick-off meeting) qui se tiendra à Chefchaouen, pour l'exécution des détails des articles et la notification de l'ordre de service prescrivant le commencement d'exécution de la prestation.

Article 03: Annulation du Bon de commande :

Si les prestations objet du présent avis n'ont pas été livrées dans le délai fixé, comme il est susmentionné dans l'article 02, le présent Bon de commande sera annulé le lendemain de l'expiration du délai d'exécution.

Article 04 : Validité et Réception des prestations :

La réception des prestations objet du présent avis ne seront validées qu'après leur approbation par l'administration.

NB : L'attributaire du bon de commande ne sera procédé à aucune livraison qu'après appréciation donné par l'administration dans le délai exigé mentionné dans l'article 02.

Article 05 : Modalité de règlement :

Le règlement des prestations du présent avis seront effectués après réception de la facture qui ne sera liquidée qu'après leur approbation par l'administration.

Article 6 : Description et consistance des prestations

a) Catalogues et fiches techniques

- Il est impératif que les soumissionnaires transmettent, dûment signé et cacheté une fiche technique présentant les caractéristiques de l'article proposé, à l'adresse électronique suivante : dpachefchaouen17@gmail.com , et ce avant la date limite de réception des devis.

- Le non-envoi de la fiche technique sera considéré comme un critère d'exclusion immédiate de la procédure de sélection.

- Le prestataire doit procéder à l'installation et à la mise en place des équipements conformément aux indications du maître d'ouvrage.

b) A l'issue de l'évaluation des offres, le concurrent ayant présenté l'offre la moins disante sera invité à déposer un échantillon représentatif des matières premières **utilisées dans les stores, ainsi les couleurs proposées** 24h après la confirmation de l'offre, auprès du bureau de la direction provinciale de l'artisanat et de l'économie solidaire sis avenue Jamal Eddine afghani imm tabous Chefchaouen, la validation de ces échantillons est une condition préalable à l'attribution du bon de commande

Article 07 : Date et heures limites de réception des devis des concurrents :

***Date et heure limites de réception des devis des concurrents : 14 novembre 2026 à 12h00**

***les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma**